

**COMMISSION NATIONALE pour la PROTECTION DES ANIMAUX
utilisés à des FINS SCIENTIFIQUES (dite CNEA)**

Séance plénière du mercredi 7 décembre 2022

Participaient, sous la présidence de Patrick VERWAERDE :

Membres titulaires ou suppléants : Ivan BALANSARD, Michel BAUSSIÉ, Delphine DENAIS LALIEVE, , Benoît HAELEWYN, Patrick HARDY, Christophe MARIE, Edelgard MOTSCHWILLER, Valérie NIVET-ANTOINE, Isabelle PEYCLIT, Jean-Michel POSTAL, Brigitte RAULT, Daniel ROUIRE, Stéphanie VERDU, Silvia VINCENT-NAULLEAU, Catherine VOGT, Denis LEROUX (Ministère des Armées), Fanny MAGISSON (Ministère des Armées), Sandryne BRUYAS (DGAL), Tiffany BOYER (DGAL), Laurent PINON (Ministère de la recherche),

Membres excusés : Thierry BEDOSSA, Carine DIVER, Isabelle GOY-THOLLOT, Françoise MEDALE, Cédric SUEUR, Léa TERRAUBE (MTE/DGALN)

Secrétariat : Christophe JOUBERT (Ministère de la recherche), Valérie GOMEZ

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue du président
2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 19 octobre 2022
3. Projet de modification de l'article R214-90 du code rural et de la pêche maritime
4. Avis sur les 3 dossiers de formation
5. Discussion sur les équivalences de formation au niveau européen
6. Point information sur les groupes de travail
 - GT glossaire
 - GT médicaments
7. Groupe de travail « chirurgie » : analyse et validation du document produit
8. Points divers

Le président ouvre la séance à 10h11.

1. Mot de bienvenue du président

Le président ouvre la séance en remerciant les membres pour leur participation à cette séance à la fois en présentiel et en distanciel. Compte-tenu de la grève des transports, la séance se déroule en mode hybride (présentiel, distanciel).

Il souhaite la bienvenue aux deux nouveaux membres : MM. HARDY et ROUIRE.

Il est à noter la démission de M. NOUET. Il va falloir recruter des membres représentatifs des associations de la protection animale.

2. Approbation du relevé de décisions de la séance du 19 octobre 2022

Le relevé de décisions de la séance du 19 octobre 2022 est approuvé.

3. Projet de modification de l'article R214-90 du code rural et de la pêche maritime

Depuis novembre 2022, les services juridiques des ministères de l'Agriculture et de la Recherche travaillent sur une possible modification du décret relatif au degré de génération des primates utilisés dans le cadre de l'expérimentation animale.

C'est un dossier complexe avec des enjeux forts. Les services juridiques ont besoin de temps et il n'est pas possible à ce jour d'en savoir davantage sur l'orientation envisagée.

4. Avis sur les 3 dossiers de formation

Dossier n°1 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant les procédures expérimentales

Ecole Nationale vétérinaire de Toulouse

Intitulé : Utilisation et protection de l'animal de laboratoire, UPAL : conception et réalisation de procédures expérimentales sur Rongeurs

Référence : R-31-ENVT-F1-12-Rats et souris

Renouvellement

Le président ne prend pas part aux débats suite à un conflit d'intérêt.

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves et 5 recommandations.**

Réserves :

1. Ajouter une heure sur l'item euthanasie
2. Modifier l'attestation de formation pour qu'elle soit conforme au guide
3. Faire signer l'attestation de formation par le responsable pédagogique

Recommandations :

1. Privilégier une note de 12/20 pour la validation de l'examen
2. Privilégier l'utilisation d'animaux de réforme pour les travaux pratiques
3. Eliminer les écarts horaires entre les différents documents
4. Obtenir une explication sur le manque de cohérence concernant l'utilisation effective des animaux lors les travaux pratiques (1 souris, 1 rat par étudiant)
5. Envisager la correction de l'examen écrit en présence des stagiaires

Dossier n°2 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Ecole Nationale vétérinaire de Toulouse

Intitulé : Utilisation et protection de l'animal de laboratoire, UPAL : application de procédures expérimentales sur Rongeurs

Référence : R-31-ENVT-F2-12-Rats et souris

Renouvellement

Le président ne prend pas part aux débats suite à un conflit d'intérêt.

La commission donne un **avis favorable avec 3 réserves et 5 recommandations.**

Réserves :

1. Modifier les conditions de mise à mort des animaux (inverser : chambre à CO2 pour les rats, surdosage pentobarbital chez les souris)
2. Modifier l'attestation de formation pour qu'elle soit conforme au guide
3. Faire signer l'attestation de formation par le responsable pédagogique

Recommandations :

1. Privilégier une note de 12/20 pour la validation de l'examen
2. Eviter d'utiliser le mot « sacrifice », préférez l'utilisation de « mise à mort » ou « d'euthanasie »
3. Envisager la possibilité d'ouvrir la formation à des personnes n'ayant pas un niveau bac+2
4. Privilégier l'utilisation d'animaux de réforme pour les travaux pratiques
5. Envisager la correction de l'examen écrit en présence des stagiaires

Dossier n°3 sur la plateforme Pléiade

Formation spécifique destinée aux personnes appliquant les procédures expérimentales

Université Claude Bernard Lyon I

Intitulé : Formation à l'expérimentation animale – Application des procédures

Référence : I-69-UnivLyon1-F2-22 Rongeurs

Un membre ne prend pas part aux débats suite à un conflit d'intérêt.

La commission donne un **avis favorable avec 2 réserves et 2 recommandations.**

Réserves :

1. Ajouter la mention « rongeurs » dans le titre de l'attestation
2. Remplacer dans la mention de l'attestation « article R214-114 du décret 2013-118 » par « article R214-114 du code rural et de la pêche maritime »

Recommandations :

1. Préciser les modalités de rattrapage pour les cours manqués
2. Privilégier l'utilisation d'animaux de réforme pour les travaux pratiques

Un membre ne prend pas part aux débats suite à un conflit d'intérêt.

Pour les formations en renouvellement, les rapporteurs aimeraient disposer des avis précédents (réserves et recommandations). A ce jour, il est difficile de communiquer rapidement et facilement ces éléments.

Par la suite, une discussion s'est engagée sur la possibilité de disposer d'une liste récapitulative des formations réglementaires en cours de validité et qui puisse être diffusée pour faciliter l'accès aux formations en cours de validation.

5 Discussion sur les équivalences inter étatiques des formations réglementées

La question des équivalences des formations au niveau européen est régulièrement soulevée en séance notamment pour la chirurgie. En France, nous sommes les seuls à avoir une formation réglementaire en chirurgie.

En Europe, chaque Etat membre a un canevas identique mais avec des variables différentes. Ce manque d'homogénéité et donc d'équivalence *a priori* pose régulièrement des problèmes lors de l'accueil de chercheurs étrangers (intra UE, et extra). Il faudrait avoir une vision globale de ce qui se passe au niveau européen mais aussi au niveau nord-américain notamment.

Il est établi que chaque Etat membre demande à ce que le module réglementaire spécifique à son pays soit systématiquement suivi pour toute formation suivie au sein de l'UE.

Après une discussion riche, il est décidé en première approche de tenter de privilégier une solution « simple » s'appuyant sur la philosophie de la reconnaissance mutuelle avec les différents Etats membres.

Afin de faire un bilan de cette difficulté et de rechercher des solutions adaptées, il est décidé de créer un groupe de travail dédié qui sera organisé et dirigé par Ivan BALANSARD, avec d'autres volontaires : Sandryne BRUYAS et Laurent PINON. Les membres de la commission désireux de participer sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat.

6 Point information sur les groupes de travail

- Groupe de travail « glossaire »

Il convient encore de définir le mot « souffrance » puis de commencer à travailler sur une deuxième liste. Il est fait appel à de nouveaux volontaires. Daniel ROUIRE décide d'intégrer ce groupe.

Ce glossaire permet l'utilisation des bons termes et des bons concepts partagés par tous dans l'environnement de travail AFiS et SBEA, et ainsi d'améliorer les bonnes pratiques mises en œuvre. Ce travail est mis à disposition sur la page Web de la CNEA et du MASA, il est partagé avec d'autres Etats membres. Ce document a suscité de nombreuses réactions, y compris à lors de la dernière réunion des points de contacts de l'UE (accueil enthousiaste). Les premières remontées tendent à indiquer que la contextualisation des mots et des concepts pourrait être parfois améliorée. Il est souligné que ces définitions ont vocation à évoluer et à être régulièrement améliorées.

Il est proposé d'enrichir ce glossaire avec des définitions élaborées par la cellule AFiS. A signaler, la version actuellement en ligne n'est pas à jour.

- GT médicaments

Le mini groupe de travail s'est réuni et a redéfini les 5 types de substances chimiques ou biologiques utilisées dans le cadre de l'utilisation de l'animal à des fins scientifiques en précisant que les substances concernées par les voies orales et cutanées seront étudiées dans un second temps. Valérie NIVET-ANTOINE et une professeure de galénique pharmaceutique préparent un topo sur les propriétés requises pour une substance selon la voie d'administration avec une partie également sur quel excipient pour quel principe actif.

7 Groupe de travail « chirurgie » : analyse et validation du document produit

L'objectif de ce groupe de travail est de combler un manque. Depuis la création de la formation « chirurgie », aucune précision n'a été apportée sur les attentes de cette formation. Les items, au nombre de 8, sont revus en séance et corrigés directement sur le document. Celui-ci redéfinit les items du Cerfa, le contenu attendu et les objectifs pédagogiques.

Lors d'une discussion ouverte, les items sont validés un par un pour aboutir à un guide pour les futurs responsables pédagogiques de formation à la chirurgie.

Voici les différents items :

1. Organisation d'un plateau de chirurgie expérimentale - Choix et entretien du matériel
2. Préparation du personnel et des animaux
3. Sédation- Analgésie -Anesthésie – Monitoring
4. Techniques de base en chirurgie :
5. Asepsie chirurgicale et prévention des infections
6. Suivi du réveil et suivi post-opératoire
7. Critères d'inclusion et points limites adaptés aux procédures chirurgicales
8. Techniques spécifiques

Tous les items ont été validés sauf le n°8 qui en l'état ne laisse pas de possibilité à des formations sans utilisation d'animaux. C'est pourquoi, cet item sera rediscuté ultérieurement.

8 Points divers

a) Bilan annuel des comités d'éthique

Le président du CNREEA a communiqué le bilan annuel des comités d'éthique 2021. Celui-ci a été diffusé aux membres. Une lecture sera faite prochainement par les volontaires suivants : Jean-Michel POSTAL, Stéphanie VERDU et Brigitte RAULT afin de réaliser un CR en plénière de la CNEA

b) Formation des membres de comité d'éthique

Pour information, le FC3R a fait un appel à projet pour imaginer une formation des membres des CEEA. C'est une équipe de Caen qui a été choisie par le conseil scientifique du FC3R.

Le président du CNREEA aimerait une réflexion de base pour permettre de mieux évaluer les propositions qui seront réalisées, et propose d'intégrer un membre de la CNEA à ce groupe de travail.

Actuellement, le GIRCOR organise des formations pour les membres des comités d'éthique. Le CNREEA travaille sur le référentiel de ces formations ce qui pourrait impliquer de faire évoluer les formations existantes.

Il ne s'agit pas d'une remise en question de l'existant, mais suite aux agréments des comités d'éthique, il est important que ces formations entrent dans un référentiel sur lequel la CNEA a toute légitimité pour y participer.

c) Objection de conscience d'étudiants qui boycottent des travaux pratiques impliquant des animaux dans le cadre de leur cursus universitaire.

Pour information, des étudiants en master 2 ont refusé des TP sur animaux en argumentant qu'il s'agissait d'une pratique illégale de la chirurgie. Ils réclament le droit à ne pas être notés.

d) Groupe de travail inter-académies diffusé aux unités CNRS par l'INSB

Concernant le modèle de nage forcée, les académies de médecine et de vétérinaire ont travaillé sur le sujet. Un avis a été diffusé et partagé par les réseaux. L'avis des académies sera diffusé aux membres de la CNEA et du CNREEA.

e) Demande de renseignements aux comités d'éthique

Le ministère a demandé à chaque comité d'éthique de communiquer son adresse postale au plus tard vendredi 9 décembre 2022 afin de les communiquer au tribunal administratif. Un délai peut être envisagé mais de courte durée. En ce qui concerne les mails, il est possible de créer des adresses génériques, non nominatives.

Si le tribunal administratif décide de diffuser ces adresses aux associations demandeuses, peuvent-elles les mettre en ligne ? Ces informations sont-elles communicables mais non diffusables ? Beaucoup de questions ont été soulevées suite à cette demande auxquelles il n'est pas possible de répondre actuellement.

oooooooo

La séance est levée à 17h26